

SACD

LE MAGAZINE

HIVER • 2017

Si ce n'est *pour* la
culture
« pourquoi nous
battons-nous alors ? »





ÉDITO p.03
par Jacques Fansten, président de la SADC

TRIBUNE de Pascal Rogard p.04

POINT DE VUE
Arsenic
et vieilles dentelles p.06

INTERVIEW p.11
Regards croisés : Salomé Lelouch,
Juliette Deschamps, Thomas Jolly

CINÉMA - AUDIOVISUEL p.15
Pour que les œuvres vivent

ÉDUCATION ARTISTIQUE p.18
Un artiste à l'école, 6^e !

AGENDA p.20
Festivals et spectacles Hiver 2017

ACTION CULTURELLE p.22
Les fonds SADC

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr



Rejoignez-nous sur
Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur
Twitter

@SACDParis

Des vœux pieux ou des objectifs ?



© LN PHOTOGRAPHERS

PAR **JACQUES FANSTEN**,
PRÉSIDENT DE LA SACD

C'est de saison, même si vous ne lirez ces lignes qu'en février, je présente, à chacun d'entre vous, au nom de vos élus, des vœux de bonheurs personnels et de réussite professionnelle.

Mais, collectivement, que puis-je nous souhaiter ? D'abord, en cette année électorale, que ceux qui postulent à la Présidence de la République remettent la culture et la création au cœur de leurs préoccupations. Depuis longtemps, elle en est quasiment absente et, quand elle est évoquée, c'est surtout en termes de patrimoine. Comment faire comprendre que la création d'aujourd'hui c'est le patrimoine de demain ? Que nous avons besoin, en ces temps d'inquiétude et de risques de repli, d'histoires et d'imaginaires partagés ? Que la culture c'est le lien qui unit un peuple et qu'il échange avec les autres peuples ? Qu'une société qui laisse ses artistes en déshérence se condamne au déclin ? Notre pays doit renouveler son ambition de démocratisation culturelle, la décentralisation ne doit pas être synonyme de désengagement de l'État ou des collectivités locales. Lorsque les lieux culturels, les compagnies ou les artistes connaissent une précarisation croissante, c'est l'ensemble du tissu social qui se délite.

Souhaitons que la création sous toutes ses formes revienne dans les projets. Que l'on s'y préoccupe de la place des auteurs vivants, notamment de celle des femmes, que l'on s'ouvre à toutes les diversités.

Souhaitons qu'il y ait moins de subventions qui fondent, de compagnies qui rament, de décideurs frileux qui courent derrière le dernier succès, de remontées de recettes si transparentes qu'on ne les voit pas. Souhaitons que les auteurs soient mieux protégés. Souhaitons qu'aucun de nous ne s'entende plus demander : mais, à part « ça », vous faites quoi dans la vie ?

Souhaitons que l'on bannisse du vocabulaire le terme technocratique à la mode de « contenus » et que l'on reparle d'œuvres.

Souhaitons que l'on cesse de nous assimiler à des « industries culturelles ». Certes, nous savons, et c'est heureux, que les activités culturelles sont aussi génératrices d'emplois et de retombées économiques, mais ce n'est pas là l'essentiel : une « industrie » peut toujours être sacrifiée au profit d'une autre, pas la culture.

Souhaitons que notre langue reste notre bien commun et notre moyen d'expression. Que ceux qui nous serinent qu'il faut écrire en anglais pour exporter découvrent enfin qu'il ne sert à rien de vouloir copier les autres, que notre originalité est notre richesse et que c'est la particularité qui s'exporte.

Souhaitons que ces responsables européens qui entraînent l'Europe vers le rejet des citoyens, reviennent à des valeurs communes. Qu'ils cessent de se prosterner, au nom d'une pseudo modernité, devant des géants d'Internet qui bâtissent leurs fortunes en échappant aux fiscalités et aux responsabilités vis-à-vis des œuvres qu'ils diffusent. Qu'ils comprennent que le droit d'auteur n'est pas un ennemi à abattre mais l'outil de la liberté d'expression et de la diversité. Qu'ils admettent que la révolution numérique qui, bien sûr, apporte des progrès, a aussi besoin de règles. Nous l'affirmons depuis longtemps, parfois sous les quolibets. Aujourd'hui, de nombreux autres secteurs, touchés progressivement par ce libéralisme sauvage qui se cache derrière les apparences du partage, le découvrent à leur tour.

Tous les 365 jours, parfois 366, nous formons des vœux. En vain ?

En 2016, il y a eu des avancées. Après dix ans de combat, depuis le 1^{er} janvier, les auteurs qui, en toute bonne foi, n'avaient pas compris le fonctionnement de l'AGESA, peuvent racheter des trimestres de retraite. Le budget de la culture est en hausse. Et une loi « création » a enfin été votée : elle fixe notamment un socle d'objectifs pour le spectacle vivant et prévoit une obligation d'exploitation des œuvres audiovisuelles. Il importe maintenant que tout ceci devienne concret.

Finalement, en 2017, souhaitons-nous de bien nous battre !

La présidentielle, l'Europe, Churchill... et les auteurs



© AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Si ce n'est pour la culture, pourquoi nous battons-nous alors ? ». Cette phrase attribuée à Winston Churchill en réponse à une personne qui lui proposait de couper dans le budget de la culture pour financer l'effort de guerre est celle que nous avons voulu mettre en évidence pour nos vœux en cette nouvelle année.

Cette phrase a la force de l'évidence pour toutes celles et tous ceux qui ont décidé de consacrer leur vie à leur passion artistique, à leur désir de raconter des histoires, de faire réfléchir leur prochain ou de faire rire. La culture, ce n'est pas des chiffres que l'on aligne ou des statistiques qu'on accumule pour montrer qu'on est plus fort, plus gros que les autres à la manière des cénacles bruxellois. C'est un regard sur le monde, une réflexion en partage, une émotion qui s'exprime. C'est du sens que l'on donne aux activités humaines et une contribution jamais démentie au vivre-ensemble et à notre identité.

Cette déclaration de Churchill, volontariste et qui traduit une conscience aigüe du rôle essentiel de la culture dans nos sociétés, a été prononcée il y a plus de 70 ans, dans une période que nous espérons ne jamais devoir revivre. Elle est pourtant d'une actualité brûlante. C'est pourquoi elle nous suivra tout au long de l'année, pour rendre hommage aux créateurs mais aussi parce qu'elle exprime parfaitement notre état d'esprit dans une année politique importante qui verra se succéder des élections présidentielle et législatives.

C'est notre responsabilité, notre mandat et notre engagement au quotidien que d'écouter vos préoccupations, de comprendre vos problèmes et de les traduire en termes politiques. Défendre le droit d'auteur, les inté-

rêts des auteurs, de la création et de la diversité culturelle, c'est un combat de tous les jours, difficile, âpre mais évidemment indispensable car il faudrait être bien naïf pour imaginer que tout s'acquiert spontanément.

La politique culturelle, absente des débats présidentiels

Ce combat est d'autant plus nécessaire que la politique culturelle de notre pays se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et doit faire face à des enjeux forts. Ils ont pour noms numérique, Europe, soutien à la création contemporaine, défense de la langue française, financement... La liste n'est pas exhaustive mais elle souligne à la fois les défis qui sont à relever et aussi les carences, les insuffisances et parfois même les archaïsmes qui pourraient nous mener dans une impasse.

Reconnaissons-le, il n'y a sans doute pas d'autres pays dans le monde qui ait su défendre une ambition aussi élevée dans le soutien et la promotion de la culture et se donner les moyens de faire vivre la diversité culturelle. Mais, il n'empêche, on peut être un militant convaincu de la politique culturelle et voir en même temps les signes de fatigue et d'essoufflement qu'elle montre.

Sans tomber dans un pessimisme inutile et paralysant, il faut mesurer les menaces de dérégulations en provenance de l'Europe, les risques de désengagement budgétaire de l'État et surtout des collectivités locales. Il ne faut pas avoir d'œillères au sujet de la révolution numérique dont nous profitons tous chaque jour mais qui pourrait aussi fragiliser les politiques en faveur de la culture. Il ne faut pas non plus refuser de voir le conservatisme, la frilosité et parfois même le corporatisme de certaines professions ou organisations professionnelles qui nous font collectivement beaucoup de mal.

La culture c'est un regard sur le monde.

C'est la conscience de ces faiblesses qui constitue un moteur pour agir car il est encore temps. Encore le temps d'agir pour redonner de l'équilibre à notre politique culturelle ; encore le temps de moderniser ces politiques.

Une politique des auteurs, plus qu'une politique des industries culturelles

C'est un fait, notre politique s'est déséquilibrée ces dernières années : elle est devenue une politique des industries culturelles, oubliant qu'elle devait d'abord être une politique des auteurs.

Cela ne signifie pas que nous n'ayons rien pu obtenir en faveur des auteurs dans le cadre des actions politiques que nous avons engagées : les avancées sociales telles la régularisation récente des cotisations prescrites à l'assurance-vieillesse, l'inscription dans la loi d'une obligation d'exploitation suivie des œuvres audiovisuelles et cinématographiques par les producteurs ou encore la mise en œuvre prochaine d'obligations de programmation d'œuvres contemporaines d'expression française dans les établissements labellisés pour le spectacle vivant en sont quelques illustrations.

Si le travail de conviction auprès des décideurs publics s'est avéré efficace, il n'en reste pas moins que le prisme général dominant est devenu progressivement celui de la préservation des outils économiques de la culture et parfois même de la préservation des rentes.

L'exclusion des auteurs des négociations entre diffuseurs et producteurs pour définir le cadre des obligations d'investissements dans la création traduit cette dérive d'une réglementation centrée vers la protection d'une profession, les producteurs dits indépendants. Trop souvent également, les discussions dans le spectacle vivant s'organisent autour d'un face à face entre directeurs-employeurs et salariés-intermittents.

Le prix de ce parti pris politique, c'est une forme d'hémiplégie et la consécration d'un oubli, la dimension éminemment culturelle de la culture ! « Le cinéma est un art, et par ailleurs une industrie » disait Malraux. Nous courons le risque que, demain, plus encore qu'aujourd'hui, la création ne soit plus qu'une industrie.

À rebours de cette logique, il faut continuer à défendre l'idée selon laquelle le créateur ne saurait être un auxiliaire de la création. Il en est même le cœur, le cœur bat-

tant et ardent des œuvres. C'est notre conviction, notre démarche, mais il faudra aussi que la future Présidence de la République porte cette exigence.

L'Europe numérique doit aussi être l'Europe de la culture

L'autre grand enjeu présidentiel sera de donner un cadre, une ambition et une empreinte culturelle à cette révolution numérique.

La France peut être l'architecte de cet avenir, pour faire de la culture un nouveau pilier de l'Europe. N'oublions pas que c'est grâce à la détermination du gouvernement et du Président de la République François Hollande et au vote du Parlement européen que nous avons échappé à la volonté de la Commission d'inclure les activités audiovisuelles dans le périmètre de la négociation commerciale transatlantique.

Ce pilier suppose d'avoir la capacité de construire les nouveaux contours de la diversité culturelle, d'une diversité culturelle 2.0. L'urgence est là : l'Europe ne peut être un territoire où le développement du numérique et d'Internet se traduit par un accroissement de la concurrence déloyale. Or, les règles européennes actuelles offrent l'opportunité aux géants américains du Net de pouvoir s'établir là où les règles sont les moins exigeantes, que ce soit en matière fiscale ou dans le respect des obligations à l'égard de la création.

Cette faillite européenne fragilise les chaînes de télévision et opérateurs de vidéo à la demande français et européens qui ont du mal à soutenir une compétition de la part d'acteurs disposant de moyens considérables et qui ne se soumettent pas aux mêmes exigences fiscales et culturelles. Elle promeut de ce fait un modèle de moins-disant culturel, mortifère pour la création et la culture européenne mais aussi pour l'idée européenne. Soutenir la création et les créateurs européens ne devrait jamais être vécu comme une punition ou une contrainte.

Finalement, la démarche juste, utile et adéquate serait à la fois de remettre les auteurs au cœur de la politique culturelle en France et de défendre en Europe une ambition pour la culture à l'heure du numérique. Ce serait là la seule manière pour le-la président-e élu-e de répondre aux attentes des créateurs... et à Churchill ! ■

Arsenic et vieilles dentelles*

La gestion des droits d'auteur génère beaucoup de fantasmes. Ressortent régulièrement les mêmes critiques parfois justifiées, ne nous le cachons pas, d'autres totalement erronées ou même infondées, et toujours employées pour déstabiliser. Faisons le point.

En premier lieu, le droit d'auteur comprend un droit moral inces- sible (une œuvre appartient tou- jours à son créateur et ne peut être modifiée sans son accord), et un droit patrimonial qui donne la capacité à son créateur d'autori- ser ou d'interdire l'utilisation de son œuvre en contrepartie d'une rémunération proportionnelle aux recettes d'exploitation. Oui, ce droit est proportionnel au succès d'une œuvre, c'est son fondement même. Pour certains auteurs, il constitue même l'unique rémunération. Ils en ont besoin pour pouvoir continuer à créer. Être associé à ce succès, cela signifie aussi recevoir une partie de la valeur générée par leurs œuvres là où d'autres s'accaparent actuellement la totalité de cette valeur. Les auteurs ont intérêt à ce que leurs œuvres soient diffusées sachant que l'acte de création est, dans la plupart des cas, motivé par le fait de toucher le plus grand nombre possible.

Plus forts ensemble

La SACD n'est pas une société com- merciale ; elle ne fait pas de profit ; ne verse pas de dividendes. Elle est une PME de 235 personnes, une

société civile à but non lucratif déte- nue par les auteurs eux-mêmes. Elle perçoit et répartit leurs droits aux 57000 autrices et auteurs qui en sont membres. C'est une acti- vité importante mais ce n'est pas la seule. Plus fondamentalement, la SACD est là pour les défendre, les soutenir et les accompagner, c'est son ADN. Pour qui s'y est intéressé, elle a été créée par 22 auteurs réu- nis autour de Beaumarchais pour défendre le droit des auteurs à vivre de leur travail. Si les auteurs ont res- senti le besoin de se regrouper, c'est bien parce qu'individuellement, ils ne parvenaient pas à défendre leurs intérêts. C'était il y a plus de deux siècles mais la problématique paraît indubitablement actuelle : à cette époque, les directeurs de théâtre dé- possédaient les auteurs de leur pro- priété, de leurs œuvres, pour pouvoir en disposer librement et engranger tous les bénéfices générés par leurs représentations. Maintenant, entre ceux qui ne rendent pas de compte, ceux qui organisent l'opa- cité pour mieux éviter de rémuné- rer les auteurs, ceux qui sont avides de « contenus » gratuits à partager pour leur seul bénéfice, ceux qui préfèrent passer par pertes et profits les droits des auteurs, la liste de

ceux qui entendent prospérer sur le dos des créateurs et créatrices s'est allongée.

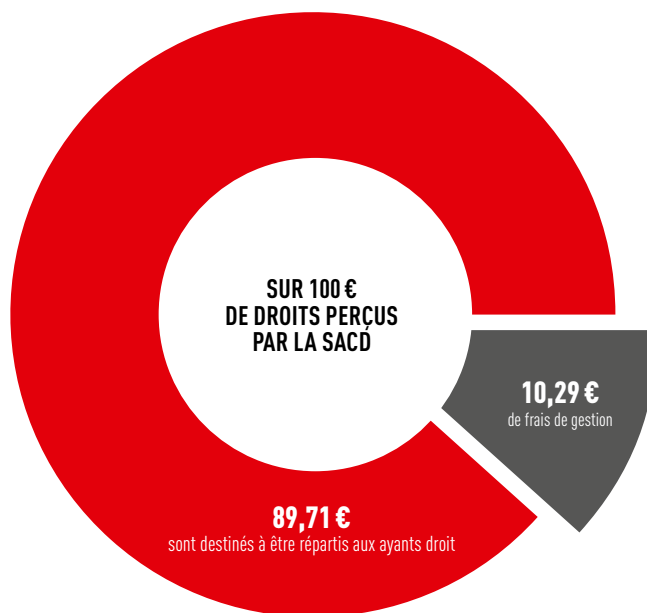
Depuis de nombreux mois, des an- nées maintenant, sortent d'ici, de là, des articles, des tweets, des posts, toujours des attaques, sur le droit d'auteur, les sociétés de gestion col- lective. Ceux qui entendent régner sans partage dans le monde numé- rique tentent de faire croire qu'un particulier ira en prison s'il publie sur son compte Twitter ou sur Insta- gram un *mème** (comme l'explique clairement Wikipedia : « Un *mème* Internet est un anglicisme venant d'"Internet meme" utilisé pour dé- crire un élément ou un phénomène repris et décliné en masse sur Inter- net. »). Si ce n'est toujours pas clair, c'est par exemple une vidéo repre- nant un passage de film et lui appli- quant une bande son différente, une photo célèbre détournée ou une vidéo de l'éclairage de la Tour Eiffel. Les *mèmes* sont déjà légion sur les réseaux sociaux et personne n'est en prison pour cela tant que la pra- tique se réduit à une utilisation non commerciale et dans la limite du respect des créateurs. La loi Répu- blique numérique de 2016 rappelle d'ailleurs ce principe.

La société des auteurs

En sa qualité de société d'auteurs, la SACD fait partie des cibles régulières. Les arguments sont séduisants, en apparence pleins de bon sens, d'analyse et habillés de la vertu de la modernité, du dynamisme et de la transparence. Nous sommes les anciens, les méchants intermédiaires, ceux qui ne comprennent rien au temps qui passe, les empêcheurs d'avancer. Comme c'est pratique.

Intermédiaires ? À la SACD, les autrices et auteurs viennent faire des rencontres professionnelles, se renseigner, trouver de l'aide, être défendus, protéger leur travail, travailler dans des bureaux équipés, être soutenus dans les moments difficiles... La SACD est bien un lieu d'accueil et d'écoute, de conseil et d'accompagnement. C'est surtout un lieu où les auteurs, les créatrices et créateurs sont très présents et représentés par un conseil d'administration composé d'une trentaine d'auteurs élus, uniquement des individus. Il n'y a pas de société commerciale au conseil d'administration, pas d'éditeurs, pas de producteurs, juste des auteurs. Ils représentent tous les répertoires SACD et se réunissent deux fois par mois pour débattre et prendre des décisions sur des sujets de politique générale ou de gestion.

Le système dans sa globalité est perfectible mais l'expérience montre qu'il demeure le meilleur système de protection des auteurs. Car il ne faut pas confondre ringardise et expérience. Au risque de décevoir, la SACD n'est pas peuplée de vieux schnocks incultes et imbéciles voire malhonnêtes. Oui, le monde change et les créatrices et créateurs sont aux premières loges de la compréhension et de la



description de ce changement. De l'anticipation aussi. Dans leurs pratiques artistiques, leurs écritures – car ils et elles en ont plusieurs – ils et elles sont souvent avant-gardistes en matière d'utilisation des technologies comme dans l'analyse des tendances et de la société. La réalité virtuelle, le transmedia, l'intelligence artificielle... Toutes ces activités créatives innovantes font partie de notre quotidien, un quotidien dans lequel les auteurs et autrices de théâtre, les chorégraphes, les cinéastes, les scénaristes, les metteurs en scène, les compositeurs et compositrices, les arts de la rue, le cirque... sont très présents.

Bataille idéologique

Les attaques contre le droit d'auteur, contre la gestion collective et parfois même contre les auteurs ne sont pas neutres et pour mieux juger de la pertinence des arguments avancés, mieux vaut connaître les objectifs de chacun, le contexte, les forces en puissance.

C'est bien une bataille idéologique que mènent deux camps opposés, avec pour sujet central, les auteurs et leurs œuvres dont certains prétendent avoir le droit de disposer sans rendre de compte à personne, pas même leurs créateurs, et pour en tirer profit. Pour eux, la création n'est pas une activité professionnelle mais bien un loisir que l'on pratique en plus d'un « véritable travail » et qui ne mérite ni droit, ni rémunération. Être cinéaste, scénariste, chorégraphe, auteur de théâtre, ce n'est pas exercer un métier qui nécessite un investissement à temps complet ?

Nous parlons bien de la négation des droits des auteurs et de l'appropriation de la valeur générée par les films, la musique, les livres, les articles de presse, tout ce qui remplit « les tuyaux », les moteurs de recherche, les offres numériques ; tout ce qui génère de la vraie valeur et qui donne du sens. C'est même le statut d'auteur qui est attaqué. Derrière cette idéologie surfent des multinationales ultra-libérales ■■■

Le “puissant lobby de la culture”

■■■ initialement fondées sur l'idée du partage et qui militent aujourd'hui pour être exemptées de toute règle, y compris fiscale, de toute contrainte, y compris sociale pour le seul bénéfice de leurs actionnaires. Exit pour eux le droit d'auteur, il est contraire à LEURS intérêts économiques pourtant florissants, et avec lui, exit le partage de la valeur générée par les œuvres, par les films, par les spectacles. Se demandent-ils si leurs pratiques sont contraires aux intérêts des créateurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs ? Ils s'en moquent sans doute...

Pour l'avènement de cet ordre nouveau il faut déstabiliser l'ordre ancien. Et l'ordre ancien, c'est nous qui défendons les droits des individus que sont les auteurs, c'est vous, les créatrices et créateurs, qui espérez vivre de votre travail. Nous sommes tous dans leur ligne de mire, nous au premier plan et si nous tombons, ce sera aux auteurs, à chacun d'entre eux individuellement, de passer en première ligne des cibles. Au final, leur idéal n'est pas la modernité mais le Moyen-Âge, ce monde où la noblesse de sang s'arrogeait tous les droits, tous les biens, tous les honneurs. Pas de noblesse de sang ici mais bien une élite d'argent et de pouvoir, une élite mondiale ultra-libérale et profondément réactionnaire qui s'accapare sans sourciller le travail de chacun et rêve d'une ubérisation à grande échelle de tous les travailleurs.

Ces attaques ont le mérite de nous faire bouger et progresser dans le service aux auteurs. Alors, face à tous ceux qui vous promettent monts et merveilles sur vos droits ou vos contrats moyennant une commission de 20 à 40 % supplémentaire, pensez juste à nous contacter pour faire le point. Ce sera plus efficace et moins cher. ■

* Franck Capra (1944)

Pas une semaine ne passe sans que ce terme ne soit employé. Nous sommes flattés. À la SACD, deux personnes sont dédiées aux relations institutionnelles. Elles vont effectivement souvent à Bruxelles, au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Parlement européen pour défendre les auteurs. Elles ne défendent pas la SACD, elles défendent les auteurs, le financement de la création, le soutien à la diffusion des œuvres mais aussi un concept qui paraît erroné aux yeux de ceux qui prônent le tout gratuit sans cadre ni respect des droits de chacun : tout travail mérite salaire.

Si certains se plaisent à dénoncer « le puissant lobby de la culture », c'est surtout parce qu'avec la mobilisation des auteurs eux-mêmes, nous obtenons des résultats : la diversité culturelle, l'obligation d'exploitation suivie des films et

des fictions pour qu'elles soient diffusées ou celle de créer un nombre minimal d'œuvres d'auteurs vivants de langue française dans les centres dramatiques nationaux, l'instauration d'un soutien à l'écriture du CNC pour les films, ou encore des mesures favorables pour la retraite des auteurs... Ce n'est pas du lobby, c'est la conviction que nous nous battons pour des valeurs justes et essentielles de liberté, de justice et de diversité.

Face à nous, se dressent de puissants et véritables lobbys structurés, organisés, très introduits. Ce sont les cabinets de lobbyistes embauchés par les géants mondiaux du numérique à Bruxelles notamment. Les factures de lobbying payées par ces entreprises se chiffrent en dizaines de millions d'euros chaque année.

Les pétitions anti-droit d'auteur

Les pétitions fleurissent contre le droit d'auteur, une grande tradition du Net. Mais pour bien comprendre les problématiques, penchons-nous sur leur origine et les intérêts en puissance. Un exemple ? Mozilla a publié sur sa page d'accueil l'une d'elles avec un joli petit film expliquant cette grande et belle notion du partage et de la transformation (même) des œuvres pour stimuler la création. Comme si les créateurs du web étaient tous des copieurs et que sans copie, sans réutilisation de l'existant, nulle créativité n'était possible. Les créateurs sont bien placés pour le savoir, le talent, c'est l'originalité. Personne n'empêche

la liberté de création sur le Net et personne n'empêche la circulation des œuvres tant que les droits de chacun sont préservés.

Cela étant dit, il est important de voir qui se cache derrière cette pétition. Vous pensez que Mozilla est l'éditeur du navigateur Firefox ? C'est vrai mais ce n'est pas tout. Mozilla, c'est une fondation à but non lucratif basée à Mountain View qui milite pour qu'Internet reste une ressource publique globale ouverte, gratuite et accessible à tous. Parallèlement, Mozilla c'est aussi une activité très lucrative avec Mozilla Corporation dont le chiffre d'affaires 2015 a bondi de 28 % à 421 millions

Une société fortement contrôlée

Peu d'entreprises sont aussi contrôlées que les Organismes de Gestion Collective (OGC). En plus des contrôles courants (commissaires aux comptes, assemblée générale, conseil d'administration), la SACD s'est dotée d'une Commission de contrôle du budget composée d'auteurs élus qui sera prochainement transformée en conseil de surveillance pour répondre aux prescriptions de la directive européenne sur la gestion collective.

Même si elle est une société privée, la SACD, comme tous les organismes français de gestion collective, est plus contrôlée que n'importe quelle entreprise publique. Les entreprises publiques font l'objet d'un examen de la part de la Cour

des Comptes tous les 4 ou 5 ans sans qu'aucune sanction ne puisse être prononcée directement en cas de manquements. La SACD est, elle, est soumise au contrôle annuel de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des OGC, placée auprès de la Cour des comptes, et qui rédige un rapport rendu public. Ce rapport approfondi porte globalement sur l'ensemble de la gestion des OGC mais pour les sociétés les plus importantes, comme la SACD, la Commission examine également chaque année de fond en comble un aspect particulier de notre activité (action culturelle, politique immobilière, répartition). Et la directive européenne sur la gestion collective dote la CPC d'un pouvoir de sanction.

Nous défendons tous les auteurs

Non, nous ne défendons pas les « gros » au détriment des « petits ». À la SACD, il y a juste des autrices, des auteurs. Elle a été fondée sur le principe de mutualisation, il en a été voulu ainsi par Beaumarchais et tous les auteurs regroupés autour de lui en 1777.

La SACD est même une protection pour les auteurs dans la mesure où elle garantit une égalité de traitement pour tous. Quelle que soit leur notoriété, quel que soit leur âge, leur expérience, les auteurs membres bénéficient des mêmes conditions. L'auteur d'un premier film sera rémunéré de la même façon qu'un auteur confirmé pour un film diffusé à 20h40 sur France 2. En spectacle vivant, la SACD a des conditions minimales pour tous les auteurs. Plus globalement, lorsque nous menons des actions pour la formation ou pour la retraite des auteurs, nous les menons pour tous les auteurs, sans distinction...

Et au final : chaque auteur détient une part sociale de la SACD et une seule.

de dollars après des accords avec Yahoo ! pour les États-Unis, Baidu pour la Chine et Yandex pour la Russie. Pour bien comprendre, Mozilla Corporation, à but lucratif, appartient à Mozilla Fondation, à but non lucratif. La Fondation se sert naturellement de Firefox pour diffuser au plus grand nombre sa pétition anti-droit d'auteur. Nous avons bien là un lobby puissant et riche bien décidé à détruire la liberté des auteurs de vivre de leur travail. Et malgré cela, pour mener notamment ses actions de lobbying contre le droit d'auteur, Mozilla Fondation fait des appels aux dons réguliers auprès des internautes.

Dans le domaine des libertés publiques numériques, il serait urgent de s'inquiéter de la surveillance forcément dangereuse mise en œuvre par les États mais inutile de se préoccuper de la récupération de milliards de données personnelles par les géants mondiaux du Net sans régulation ni contrôle. Drôle de conception de la protection de la liberté ! Selon leur logique, pour protéger la liberté, il conviendrait de changer les lois de la République pour les remplacer par les conditions générales d'utilisation rédigées par ces entreprises américaines et leurs batteries de juristes.

Liberté, vous avez dit liberté ?

La liberté de chacun telle que défendue par les géants du Net est un rouleau compresseur capable d'écraser nos libertés individuelles les plus élémentaires : le respect de notre vie privée, le fait de travailler pour vivre, ou celui de vivre de notre travail. Nous pensons à l'inverse que la rémunération des œuvres est un cercle vertueux permettant aux créateurs de financer de nouvelles œuvres et donc au public d'accéder à un vivier culturel toujours plus riche et diversifié.

Le bâtiment de la rue Ballu

C'est un magnifique hôtel particulier, l'Hôtel Blémond, sans nul doute. Les auteurs élus et les salariés y vivent sur un train de vie somptueux ? La réponse est simple : ils y travaillent. Pas dans des bureaux individuels remplis d'œuvres d'art et de mobilier de luxe, juste dans des bureaux fonctionnels équipés d'ordinateurs, de téléphones...

Oui, il y a quelques tableaux ou bustes dans les salons d'accueil et de réception, ou le piano de Maurice Yvain, mais ils sont juste l'héritage de 200 ans d'histoire et n'ont jamais été achetés. Ils témoignent de la vie de la Société des auteurs, une longue vie riche d'expérience.

Pour mémoire, installée dans l'immeuble mitoyen du 9-11 rue Ballu qu'elle avait achetée en 1928, la SACD a d'abord loué – à partir de 1929 – l'Hôtel Blémond, dans le cadre d'un bail assorti d'une promesse de vente qu'elle a réalisée en juin 1932. Depuis le milieu des années 60, l'acquisition de ce bien est totalement amortie dans les comptes de la SACD. La décision d'achat avait été prise par les auteurs de théâtre qui souhaitent faire de la SACD un lieu de convivialité et de rencontres, ce qu'elle est effectivement, plus encore depuis l'ouverture de la Maison des auteurs voulue par Robert Enrico.

Ils viennent d'horizons différents, ont mis en scène des pièces peu similaires, mais partagent le même enthousiasme pour le travail sur le plateau, le jeu, la mise en scène. Ils ne se connaissaient pas avant de se rencontrer à la SACD et ont accepté d'échanger leurs idées et sentiments sur l'avenir du théâtre, le rôle du metteur en scène, la conquête du public... PROPOS RECUEILLIS PAR **CAROLINE COLLARD**



© SACD

Regards croisés

Salomé Lelouch, Juliette Deschamps, Thomas Jolly



À l'ère du tout numérique, des écrans et de la réalité virtuelle, quel peut être l'avenir du théâtre ? Quelle(s) force(s) a-t-il que les autres arts n'auraient pas ?

Salomé Lelouch (SL). J'ai toujours été très rassurée à ce sujet car, justement, le théâtre ne peut pas se mettre dans un ordinateur ! Sur une tablette on peut lire, voir des films, des séries, de chez soi, alors que le théâtre demande encore de se déplacer. Je ne pense donc pas qu'il puisse être menacé dans sa réduction. Ce sont plutôt les images, le virtuel qui arrivent sur le plateau...

Thomas Jolly (TJ). Le théâtre existe depuis 2500 ans et je ne sais combien de révolutions technologiques lui sont passées dessus. Et pourtant, il est toujours là. Plus il y aura d'écrans et de numérique plus le théâtre va se constituer comme endroit de refuge, où l'on viendra chercher autre chose, de plus en plus rare : la capacité d'être ensemble. Le théâtre fera prospérer cette capacité à réunir les êtres vivants au même endroit, en même temps, ce qui est pour moi sa première définition... Et aussi une leçon pour la société : comment apprendre à vivre ensemble au même endroit et en même temps. Les petites expériences que nous avons faites via le numérique (via Twitter, installations numériques sur *Richard III*, etc.) n'ont été pour les gens que des portes d'entrée pour ensuite venir dans les salles. Comme Salomé je ne suis donc pas effrayé...

Juliette Deschamps (JD). Je me demande même s'il faut confronter ces deux choses : le réel d'un côté et le virtuel de l'autre. Au fond ce sont des approches poétiques et esthétiques totalement différentes mais qui ne se contredisent pas. Quant à la question du vivre-ensemble, d'être là au même endroit, au même moment, on n'abolira pas l'érotisme d'un corps sur un plateau, d'une voix qui vous parvient, ni le besoin de cette présence du corps de l'autre. ■■■



TJ. Avec l'arrivée du cinéma, le théâtre a déjà dû changer son rapport au corps, au public, au texte, à la représentation, à la narration. En réalité, l'eau trouve toujours son chemin... Le théâtre ne s'arrête pas, il va se modifier, se placer par rapport à... Comme il s'est placé par rapport au cinéma : on vient désormais moins au théâtre pour l'illusion que pour une certaine idée de vérité, de proximité, d'intimité avec les corps, les êtres présents, le public aussi... Dans une salle de théâtre on fait corps ensemble, on est plus en partage il me semble.

Dans la perspective de cette adaptation, avez-vous le sentiment que les écritures, les auteurs qui sont montés aujourd'hui sont suffisamment contemporains, à même de proposer au public ce qu'il aurait envie de voir ?



“Le rôle du metteur en scène est de l'ordre de la recherche.”

Salomé Lelouch

politique et dans une vision du monde. Ce sont des écritures que je sens très fort émerger chez les jeunes auteurs. Et la série, par son côté « épopée » et en même temps sa capacité à raconter beaucoup de choses, est nouvelle en la matière. Aujourd'hui, au théâtre, on va plus vite dans les découpages, tout en prenant le temps de traverser de longs récits. Maintenant qu'il est devenu plus courant sur un plateau de passer d'une époque à

TJ. Il me semble que nous n'avons pas suffisamment de récits politiques, de récits sociétaux, de grandes sagas comme il en existe au cinéma avec les *Harry Potter* ou les *Twilight*. Au théâtre, je cherche, je piste des auteurs qui sauraient redonner un récit de l'épopée de l'épopée. Se pose la question de la longévité, du temps pris pour la narration, du temps de la narration traversé ensemble...

JD. Il existe quand même des écritures contemporaines qui s'intéressent au fait politique, au fait sociétal, et qui sont assez fortes : je pense à Joël Pommerat par exemple, devenu quasiment un classique.

SL. L'année dernière j'ai produit – avec le Théâtre Michel et le Théâtre du Soleil – *Chute d'une nation* de Yann Reuzeau, une série théâtrale de quatre épisodes. On est bien là dans l'épopée, le récit

une autre, d'un personnage à un autre, que les codes de crédibilité ont été effacés (grâce à l'écriture cinéma), les textes et la narration théâtrale sont, à mes yeux, devenus beaucoup plus intéressants que ce qui pouvait se faire dans les années 70... La langue était sans doute plus travaillée mais aujourd'hui le sens est en train de revenir après une période où il avait été un peu mis à l'écart.

Comment définiriez-vous la part de création du metteur en scène aujourd'hui ? En tant que metteur en scène vous vous sentez auteur, au service d'un auteur... ?

TJ. La figure du metteur en scène se dilue au bénéfice du collectif, de la création ensemble avec les scénographes, techniciens, acteurs, actrices, auteur, etc. Une génération se construit forcément « par rapport à ». Pour la génération qui nous a précédés, le metteur en scène était quelqu'un qui représentait le spectacle en entier, on parlait du « *Phèdre* de Chéreau » par exemple... Aujourd'hui le positionnement est différent. C'est aussi lié à une question d'économie. Être en compagnie – et faire les choses ensemble – c'est aussi une façon d'être rassuré par rapport aux difficultés du métier (manque d'argent, manque d'espace, etc.). L'autre élément c'est, je crois, le grand retour de l'acteur ou de l'actrice. Peut-être du fait du grand nombre d'écoles qui ont poussé ces dix dernières années en France. Le nombre d'acteurs et d'actrices est important, et ce sont des gens qui se forment en collectif, parfois sans metteur en scène, avec un auteur, ou pas, et des écritures de plateau naissantes. Tout cela modifie la donne et est symptomatique de notre génération.

SL. Je suis d'accord et j'ajouterais que je croise beaucoup d'acteurs qui ont déjà fait beaucoup de choses, déjà écrit, adapté, touché à la mise en scène. Quand vous dirigez par exemple sept personnes dont quatre sont metteurs en scène, vous n'avez pas le même rapport avec eux et intervient quelque chose qui est plus de l'ordre de la recherche collective ; alors qu'avant les acteurs étaient plus en position d'être guidés par un metteur en scène « qui savait ». À mes débuts de jeune comédienne, je me souviens qu'il ne fallait absolument pas montrer qu'on voyait les doutes du metteur en scène, il ne fallait pas que cela se sache, il fallait continuer, quoiqu'il arrive ! Aujourd'hui le doute est au service de la recherche et même quand il n'y a pas d'écriture de plateau on s'interroge, on cherche différentes solutions et ceci est considéré comme une grande liberté. Le rôle du metteur en scène est de l'ordre de la recherche.

JD. Je vous rejoins sur certaines choses comme l'écriture au plateau, sur l'amour pour ceux qui sont sur scène – là où moi je ne suis pas –, et qui portent le projet qu'on a fabriqué ensemble... Mais, au moment de la conception, de la création, moi je me sens extrêmement seule, même si j'ai conscience d'avoir aussi fabriqué cette solitude, de l'avoir savamment organisée [rires] ; je suis seule et je dialogue avec des morts, Platon, Mérimée ou Sarah Bernhardt ! Une discussion un peu étrange, un peu esseulée, un peu érémitique. Puis, tout à coup, intervient ce moment assez violent des répétitions. C'est pour moi à chaque fois une souffrance physique d'aller au contact, à la rencontre des comédiens pour essayer de raconter, d'exprimer, de transmettre ce que j'avais imaginé, et faire en sorte que les choses s'incarnent. Je laisse bien sûr beaucoup de place aux acteurs mais une place pour se mouvoir dans un espace qui est pensé et créé par quelqu'un qui n'est pas eux. Un espace ou un costume... On peut les contraindre par un costume ! J'ai le souvenir d'un acteur beaucoup plus connu que moi, qui n'écoutait absolument pas ce que je lui demandais ; c'était une de mes premières mises en scène et je n'avais aucune autorité sur cet homme. Dix minutes avant la première, j'ai pris la décision de modifier la lumière et de ne mettre plus qu'une douche sur lui, pour qu'il cesse de traverser le plateau d'un bout à l'autre, et qu'il respecte la mise en scène que je lui demandais ! C'est violent mais, sans être démiurgique ou tyrannique, à un moment donné le metteur en scène doit dire « c'est ça !, c'est là qu'on va maintenant ! ».

TJ. Je dois être un metteur en scène assez distant [!] parce qu'en fait dès le départ je noie les acteurs dans des travaux autonomes qui, du coup, les emmène à travailler et à se saisir de la matière. Je me souviens qu'à l'école, en tant qu'acteur, je détestais me sentir exécutant pour quelqu'un, j'estimais qu'en tant qu'acteur j'étais un créateur potentiel d'une œuvre collective. Aujourd'hui en tant que metteur en scène je ne veux donc pas reproduire cela. En réalité j'attends des acteurs qu'ils se saisissent des choses, je leur indique des directions ; ensuite je suis bien sûr garant de la cohérence générale mais je n'arrive pas avec un pré-supposé. Par ailleurs je ne suis pas du tout paternant ; lorsqu'ils me demandent des retours sur leur travail j'ai tendance à leur répondre « mais tu sais, toi ». Le projet c'est simplement de faire ce que veut l'auteur et de monter cette pièce. Le texte est notre seul bien commun et c'est lui qui a raison. Pour ma part, comme je ne plaque pas d'idées pré-conçues sur ce qu'aurait voulu dire l'auteur,

je m'attache à mettre en œuvre ce que dit le texte, à résoudre les problématiques qu'il me pose : comment je fais telle ou telle bataille ou comment je passe de la France à l'Angleterre par exemple dans Shakespeare... Et les acteurs je les mets au défi de cela : jouer ce que le texte dit, le fait que tu vois ton fils se faire assassiner sous tes yeux par exemple... Je me cache bien souvent derrière le texte parce que j'estime que je suis moi-même derrière l'auteur. Je sais que cela diffère d'un autre type de théâtre qui se fait en ce moment mais moi, en tant que metteur en scène, je suis derrière un auteur, clairement.

Vous vous sentez donc tous liés par le texte ?

JD. Finalement nous sommes assez protestants dans notre rapport au texte ! On a notre « Bible » !

TJ. Pour ma part, oui, je suis pas à pas le texte. Il peut m'arriver de couper. Non pas parce que je bloque, mais quand l'auteur est trop bavard, qu'on a compris ce qui allait se passer. Shakespeare n'étant pas là, on est bien obligé de se débrouiller, malgré toutes les aberrations, les erreurs dans le texte (que *La Pléiade* laisse d'ailleurs). Avec un auteur contemporain cela peut être sans fin ! Jusqu'où est-ce une source et jusqu'où est-ce un frein ? Le faire venir ou pas sur le plateau ? Ce sont des vraies questions.

JD. Moi j'aurais tendance à dire que c'est plus facile en l'absence de l'auteur. Parce que cela me paraît compliqué de travailler avec un langage qui bouge encore alors qu'on aurait besoin qu'il se fige pour le mettre en scène. Il y a le temps de l'écriture et puis l'après.

SL. Nous avons besoin de liberté en tant que metteur en scène.

TJ. Il faut aussi dire qu'il existe des contraintes de temps, de production, de budget, qui nous obligent parfois à changer des choses, à trouver des solutions différentes, à adapter d'une autre manière. Pour ma part je n'ai ■■■■



“Finalement nous sommes assez protestants dans notre rapport au texte ! On a notre « Bible » !”

Juliette Deschamps

pas vraiment envie d'échanger avec l'auteur ; je me saisis d'un texte, d'une matière finie.

JD. Pour ma part plus ça va, plus j'ai l'impression de faire et de refaire le même spectacle ; il ne se passe pas toujours à la même époque et n'est pas incarné par les mêmes gens mais, à la fin, je peins toujours un petit peu le même tableau. Et comme il est très imparfait, je continue.

L'avenir du théâtre appartient à ceux qui n'y vont pas*. Qu'est-ce que cela vous inspire ? Conquérir un public plus jeune face à une tendance au vieillissement ?

SL. D'après mon propre expérience, le public n'est pas si vieillissant partout. Avant, souvent, les gens « allaient au théâtre », sans forcément se poser la question du sujet, de la pièce qu'ils allaient voir. Maintenant le public se déplace pour tel sujet ou tel metteur en scène ou pour « aller à L'Odéon » ou à Berthier parce que la programmation les intéresse. J'ai l'impression qu'ils savent bien ce qu'ils vont voir. Peut-être prennent-ils aussi moins de risques du coup...

JD. Les théâtres sont des maisons, on le voit d'ailleurs dans ce que tu décris. Les gens doivent retrouver le chemin de ces maisons, de ces lieux de vie qui possèdent un gardien, des loges, des douches, des foyers, plein de choses autour du plateau et de la scène ! Et parmi ces maisons, nombreuses sont des maisons de service public, entretenues par nos impôts à tous. Ces lieux sont parfois devenus très intimidants. Même si c'est toujours un rituel d'aller au théâtre on peut s'y préparer humblement. Tout le monde a le droit d'y rentrer, de s'asseoir.

TJ. Je suis tout à fait d'accord, les gens doivent retrouver le chemin de ces maisons mais dans ce cas ces maisons doivent changer. Il y a eu la phase Jeanne Laurent, Jean Vilar, Malraux, la décentralisation, les maisons de la culture..., période que j'adoube. On sort de la guerre, le pays va mal et on se dit « la culture va reconstruire le pays », ce qui est une vraie belle pensée politique. Puis arrive la période Jack Lang qui institutionnalise un peu tout... Je pense qu'on est en train de payer cette période-là maintenant. Tout s'est institutionnalisé, il y a beaucoup de théâtre partout, les salles sont pleines, mais on joue très peu de temps. Aujourd'hui nous sommes dans une troisième phase où les lieux doivent devenir des lieux plus ouverts, des maisons où les gens peuvent venir comme le disait Juliette, voir des spectacles bien sûr mais aussi assister à des rencontres,

des débats citoyens par exemple. Que les théâtres deviennent moins intimidants, oui.

JD. Je pense que notre génération doit faire son examen de conscience sur « l'entre-soi » par rapport à la génération précédente qui ne le fait pas toujours. Au-delà du discours bien-pensant sur le fait qu'il faille ouvrir les maisons, on constate un entre-soi terrible dans le milieu théâtral ; un entre-soi désiré. Est-ce vraiment cela que nous voulons ? Rester entre nous ?

TJ. Tout à fait d'accord avec cela. C'est bien de parler du théâtre pour tous, mais c'est encore mieux de le faire ! Et moi je tombe un peu des nues lorsque je constate que, par exemple, nous avons été critiqués par certains professionnels, et parfois la presse, sur le travail que nous avons mené dans les quartiers, les médiathèques, les milieux ruraux autour de Rennes à l'occasion de *Richard III*. Certains ont même été jusqu'à parler de « Thomas Jolly et ses produits dérivés » alors qu'il s'agissait bien d'actions d'éducation artistique et culturelle. Cela me trouble : on fait du théâtre populaire – non détaché de l'exigence – et on se fait accuser de faire « du théâtre pour les nuls », de la vulgarisation. Cela a aussi été le cas avec les chroniques vidéo de deux minutes faites pendant le dernier Festival d'Avignon (NDLR avec la SACD). C'est quand même étonnant parce qu'au final, pendant trois semaines, 3 millions de personnes ont entendu parler de Jeanne Laurent, Jean Vilar, Katie Mitchell, Castellucci... Que l'on critique cela, j'avoue que cela me rend circonspect, pour rester poli...

SL. Dans le théâtre privé l'entre-soi est quand même un peu moins présent. Fondamentalement on est plus tournés vers les spectateurs qui, s'ils ne sont pas présents au rendez-vous signent l'arrêt de la pièce. Mais, aujourd'hui, lorsqu'on arrive à la 100^e c'est déjà un gros succès.

* Titre d'un documentaire consacré aux 50 ans du Théâtre de la Commune.



“C'est bien de parler du théâtre pour tous, mais c'est encore mieux de le faire !”

Thomas Jolly

Pour que les œuvres vivent

À l'initiative de la SACD, un nouveau dispositif concernant l'exploitation suivie des œuvres cinématographiques et audiovisuelles vient de voir le jour. Le point sur les mesures adoptées et l'aide que peut apporter la SACD aux auteurs dans ce domaine.

Alors même que le développement de nouveaux modes de diffusion rend leur mise à disposition du public infiniment plus facile qu'auparavant de nombreuses œuvres cinématographiques ou audiovisuelles ne sont pas disponibles.

C'est afin de remédier à cette situation que la loi du 7 juillet 2016 a introduit à l'article L. 132-27 du Code de la propriété intellectuelle une obligation pour le producteur de rechercher une exploitation suivie des œuvres, les conditions de mise en œuvre de cette obligation devant être définies par accord interprofessionnel. Un accord est intervenu le 3 octobre 2016 sous l'égide du CNC. Il a été étendu par arrêté le 7 octobre. Cet accord est à la fois un outil de responsabilisation des professionnels, un socle sur lequel vérifier la réalité des engagements pris et un levier dans les mains des auteurs pour faire valoir leurs droits et demander des comptes.

L'exploitation suivie des œuvres en 8 points :

1. Quelles sont les œuvres concernées ?

Pour l'essentiel ce sont les œuvres cinématographiques et les œuvres audiovisuelles patrimoniales françaises (fiction, animation, documentaire de création et adaptation de spectacle vivant ayant bénéficié de l'aide du CNC).

2. Quelles sont les obligations du producteur ?

Elles sont principalement au nombre de trois.

La première est d'assurer la conservation des éléments ayant servi à la réalisation du film afin de garantir que les œuvres seront disponibles dans des formats numériques permettant notamment leur mise à disposition sur les services en ligne.

Il s'agit là d'un point fondamental. Sa mise en œuvre conditionne en effet le respect des autres dispositions de l'accord dans la mesure où faute de formats disponibles adaptés et tenus à jour en fonction de l'évolution des techniques, les autres obligations des producteurs resteraient lettre morte.

À cet égard il est prévu que les représentants des auteurs et des producteurs se réuniront pour définir les critères d'adaptation de la conservation des œuvres au format numérique, ce qui peut impliquer pour certaines d'entre elles une politique de numérisation et la recherche de financements à cette fin.

La deuxième est une obligation de rechercher une exploitation pour chaque œuvre, soit en trouvant un distributeur, soit en trouvant un diffuseur à même de procéder à l'exploitation par l'un des modes suivants :

- salles de cinéma
- diffusion sur un service de télévision national ou local
- vidéogrammes (DVD, Blu-ray)
- SMAD (vidéo à la demande par abonnement ou à l'acte, avec ou sans téléchargement définitif)
- réseaux non-commerciaux (médiathèques, cinémathèques, festivals, ciné-clubs, etc.)

Enfin, le producteur a un devoir d'information. Il doit au moins une fois par an rendre compte à l'auteur des recettes de chaque mode d'exploitation. Il est surtout tenu de répondre à toute demande écrite de l'auteur concernant les démarches entreprises pour assurer l'exploitation suivie de l'œuvre et, le cas échéant, des motifs qui l'empêcheraient de remplir son obligation. ■■■

3. Quels moyens a le producteur de démontrer qu'il remplit l'obligation d'exploitation suivie ?

L'accord du 3 octobre définit un certain nombre de situations dans lesquelles le producteur est présumé avoir rempli l'obligation d'exploitation suivie.

Une œuvre est présumée faire l'objet d'une exploitation suivie si :

- pendant le délai de cinq ans à compter de sa première exploitation, elle a fait l'objet au cours des trois dernières années de l'une des exploitations suivantes : salles de cinéma, diffusion télévisuelle, SMAD accessible en France ou dans plusieurs pays européens, service en ligne, vidéogramme
- au-delà de ce délai de cinq ans à compter de sa première exploitation elle a fait l'objet au cours des cinq dernières années de l'une des

4. Quelles sont les limites de l'obligation du producteur ?

Un producteur ne peut se voir reprocher un défaut d'exploitation suivie dans des situations, indépendantes de sa volonté.

C'est le cas en particulier s'il existe un obstacle juridique, tel que le refus d'un titulaire de droits de renégocier avec le producteur un contrat de production échu. C'est le cas également si, pour des raisons objectives, il n'existe pas de format techniquement exploitable, si les perspectives de rentabilité de l'œuvre ne sont pas de nature à contrebalancer les coûts de l'exploitation ou s'il est démontré qu'il n'existe pas de demande du public.

exploitations mentionnées ci-dessus.

Une œuvre est également présumée faire l'objet d'une exploitation suivie si elle a donné lieu à un contrat de mandat ou de cession de droits pour une exploitation par deux des modes énumérés ci-dessus. Il est précisé qu'au-delà de cinq ans après la première exploitation un des deux modes d'exploitation peut viser un pays étranger.

Lorsque l'œuvre a donné lieu à des contrats de cession de droits un seul mode d'exploitation visant la France peut suffire pour que la présomption s'applique.

La présomption ne dégage nullement le producteur de devoir s'expliquer auprès de l'auteur, si celui-ci l'interroge, sur les efforts qu'il a déployés pour que l'œuvre soit exploitée.

5. Qui peut demander des comptes sur la recherche d'une exploitation suivie de l'œuvre ?

Un des auteurs de l'œuvre ou ses héritiers.

Ceux-ci ont également la faculté de donner à cette fin un mandat à un tiers.

La SACD peut être désignée mandataire par l'auteur ou ses héritiers. C'est elle qui dans ce cas interrogera le producteur sur les efforts déployés pour assurer une exploitation de l'œuvre et sera chargée du suivi de cette demande.

6. Quel recours en cas de désaccord ?

L'accord du 3 octobre prévoit un recours à la médiation pour régler les différends entre l'auteur et le producteur.

Le recours à la médiation serait utile dans le cas, par exemple, où l'auteur estimerait que les efforts déployés par le producteur sont insuffisants – voire inexistant – ou que les conditions de la présomption ne sont pas remplies. Dans le cadre, notamment, de la médiation l'auteur aurait la faculté de demander un mandat limité dans le temps pour rechercher lui-même une exploitation à son œuvre. L'accord du 3 octobre prévoit en effet que le producteur a la faculté de recourir à la coopération de l'auteur pour la mise en œuvre de l'obligation.

7. Quelle date d'entrée en vigueur ?

L'accord du 3 octobre est entré en vigueur le 7 octobre, date de son extension par la ministre de la Culture. Il s'applique à toutes les œuvres dont le contrat est en cours.

S'agissant des œuvres dont la première exploitation est antérieure à l'accord, les producteurs disposent néanmoins d'un délai de 24 mois pour se mettre en conformité avec les dispositions prévues.

8. Quel suivi de l'accord ?

L'accord du 3 octobre prévoit la mise en place d'un observatoire créé par le CNC.

Cet observatoire s'attachera aux conditions de la mise aux normes techniques des œuvres anciennes (numérisation), à la diversité de l'offre (par ancienneté, genre et auteur) et à un bilan de l'exploitation effective des œuvres françaises en fonction des données disponibles ou à constituer.

Ce bilan permettra de disposer d'informations précises sur la part des œuvres dont l'exploitation est à l'évidence insuffisante ou inexistante et pour lesquelles les producteurs devraient intensifier leurs efforts. ■

La SACD à vos côtés

Afin d'assurer une pleine et parfaite application de cet accord, la SACD sera aux côtés des auteurs qui auront besoin d'aide, d'appui et de conseils. Elle sera également disponible pour les accompagner dans les démarches de médiation prévues à l'accord, notamment auprès de l'AMAPA qui pourra proposer toute mesure qu'elle pourrait juger utile. Parmi celles-ci, la possibilité de confier aux auteurs un mandat non exclusif pour rechercher une exploitation suivie de leurs œuvres devra être examinée avec un intérêt particulier. N'hésitez pas à nous contacter.

Ce qu'ils en pensent...



Bertrand Tavernier

Cinéaste, président de la commission Cinéma de la SACD

En tant qu'auteur je suis forcément très favorable à ces nouvelles mesures. D'autant plus qu'en faisant mon dernier film (*Voyage à travers le cinéma français*, NDLR) j'ai vu beaucoup trop d'œuvres tombées en déshérence, parfois parce que le producteur avait disparu, parfois parce que l'œuvre faisait partie d'un catalogue ou appartenait à des gens qui n'avaient pas jugé intéressant de l'exploiter ou de la faire restaurer.

Je n'ai pas pu avoir certains films parce que certains catalogues ignoraient simplement leur existence, ne savaient pas ce que représentait cette œuvre. Des catalogues changent de main et, quelquefois ceux qui, au départ, avaient facilité l'acquisition de certaines œuvres parce qu'ils les connaissaient ont laissé leur place à des gens qui s'y connaissent moins.

Il m'arrive sans cesse de tomber sur des films étonnants, dont je ne soupçonnais pas la qualité, des films qui ne sont jamais montrés ; des films qui sont dans des catalogues mais non restaurés, non numérisés, pour lesquels personne ne rend leur exploitation facile.

Mais si l'on veut que la restauration ne devienne pas uniquement une charge il faut créer des obligations de recettes, que davantage de travail soit fait auprès des diffuseurs et aussi du CNC pour que celui-ci puisse faciliter, aider la restauration.

Pour les films qui ne sont pas encore des films de patrimoine, la question est également importante dans la mesure où les délais d'exploitation en salles sont aujourd'hui devenus très courts. Les films qui n'ont pas tout de suite un grand retentissement peuvent très vite sombrer dans l'oubli. S'il n'y a pas un distributeur qui décide de relancer le film dans un circuit d'art et d'essai, dans des festivals etc. impossible de relancer une dynamique. Par le passé il est aussi arrivé que certains producteurs refusent qu'un film passe en festival ou autre. Certains cinéastes ont dû se mettre dans des situations de conflit, voire gagner un procès

pour obtenir qu'on voit leurs films. Il existe plusieurs possibilités pour remettre des films dans le circuit, faire un travail auprès des scolaires, favoriser leur diffusion à l'étranger... Pour cela il serait souhaitable que le ministère des Affaires étrangères acquière ces œuvres pour les diffuser, comme cela s'est beaucoup fait quand on a eu un ministre des Affaires étrangères qui s'intéressait à la culture... On peut faire des choses formidables à condition que les films soient numérisés, qu'il y ait un DCP.

Pour toutes ces raisons il est certain que ces nouvelles mesures vont dans le bon sens...



Jean Becker

Cinéaste, administrateur Cinéma SACD

Ces dispositions vont dans le bon sens car tout doit être fait pour que les films puissent être vus à la télévision ou ailleurs. Si les films ne sont pas bien conservés et restaurés, il ne peut rien se passer. Lorsqu'un producteur détient un catalogue il doit veiller à sa bonne conservation, c'est très important.

En me rendant récemment à deux festivals à Bologne et à San Sebastian où étaient programmées des rétrospectives consacrées à mon

père [Jacques Becker, NDLR], j'ai encore constaté à quel point le public était ravi de revoir ces films ou de les découvrir pour les plus jeunes. Cela a été rendu possible parce qu'ils étaient très bien restaurés.

Les producteurs sont en premier lieu responsables de la restauration des films sur lesquels ils ont des droits. Dans cette perspective il serait bien que le CNC puisse disposer d'un budget pour leur accorder des aides à la restauration...

Un artiste à l'école, 6^e !

Parrainée par Catherine Corsini, l'opération Un artiste à l'école voit cette année encore une vingtaine d'artistes, auteurs, producteurs, retourner sur les bancs de l'école, du collège ou du lycée qu'ils ont fréquenté durant leurs jeunes années pour parler de leur parcours, des moments clés de leur carrière. Un moment privilégié en matière de transmission.

Imaginé par Pascal Rogard, directeur général de la SACD, et organisé par l'association La Culture avec la Copie Privée, le dispositif part d'une idée simple : faire retourner des créateurs sur les bancs de leur école, collège ou lycée afin d'y rencontrer des élèves d'aujourd'hui, leur parler de leur parcours, confronter leurs cultures. Les quatre grands objectifs de cette opération – soutenue à la fois par le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Culture et de la Commu-

nication – prennent plus de sens à chaque édition : favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale car la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image élitiste, distante et éloignée ; faire de la pédagogie sur la démarche et les métiers artistiques en expliquant aux enfants un parcours personnel ; enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires et nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste via des supports visuels.



Catherine Corsini

Les participants 2017

Catherine CORSINI, scénariste – réalisatrice

Géraldine ALIBEU, illustratrice ;

David ANDRÉ, documentariste ;

Emmanuelle BERCOT, auteure-réalisatrice ;

Samuel BOLLENDORFF, photojournaliste - documentariste ;

Éric BOUVET, photographe de presse ;

Anne BOUVIER, comédienne théâtre ;

Catherine CUENCA, écrivain jeunesse ;

Catherine CUNY, éditrice de musique ;

Olivier DELEVINGNE, compositeur ;

William GOTESMAN, réalisateur ;

Michel HAZANAVICIUS, auteur - réalisateur - producteur ;

Sam KARMANN, comédien - réalisateur ;

Éric LARTIGAU, auteur - réalisateur - producteur ;

Laurent LÉVY, réalisateur TV ;

Olivier RONCIN, producteur ;

Céline SCIAMMA, auteure réalisatrice ;

Nicolas SÉGUY, compositeur ;

Jean-Robert VIALLET, documentariste ;



2015 : Mohamed Hamidi - Bondy (93)



2016 : Jean-Christophe Onno - Linxe (40)



2016 : Jérôme Thomas - Angers (49)

Cinq ans en images et en chiffres

Depuis sa création en 2012, Un Artiste à l'école a déjà touché, en cinq éditions, près de 6500 écoliers, collégiens et lycéens, et impliqué 81 auteurs et artistes représentant tous les genres de la création : fiction, documentaire, animation, reportages, musique, bande-dessinée, arts plastiques et spectacle vivant.

- 2012 :** 1^{ère} édition parrainée par Gérard Krawczyk ;
12 artistes à la rencontre de 659 enfants dans 6 régions,
9 départements
- 2013 :** 2^e édition parrainée par Bertrand Tavernier ;
15 artistes se sont déplacés dans 10 départements,
6 régions, à la rencontre de 842 enfants
- 2014 :** 3^e édition parrainée par Jean-Claude Carrière ;
15 créateurs rencontrent 980 élèves
- 2015 :** 4^e édition parrainée par Mohamed Hamidi ;
1450 élèves inscrits ; 19 artistes
- 2016 :** 5^e édition parrainée par Philippe Faucon ;
2000 élèves, 20 artistes



2016 : Miss Tic - Orly (94)



2016 :
Baudime Jam -
Orcet (63)

FESTIVALS

FÉVRIER



FESTIVAL DES CRÉATIONS TÉLÉVISUELLES DE LUCHON

Le festival de Luchon célèbre la fiction télé française et espagnole sous toutes ses formes : unitaires, séries, mini-séries, programmes courts, webfictions et séries digitales. La SACD soutient la programmation de cette manifestation qui se veut ouverte aux professionnels comme au grand public, avec de nombreuses avant-premières, rencontres-débats, tables rondes, master classes, séances coup de cœur ou hommages...
Du 1^{er} au 5 février, Luchon.
www.festivaldeluchon.tv



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT MÉTRAGE DE CLERMONT-FERRAND

Soutien fidèle du court-métrage, la SACD décernera à Clermont le prix SACD de la meilleure première œuvre de fiction d'expression française et le prix SACD du meilleur film d'animation francophone lors de la cérémonie de clôture, le samedi 11 février. Le 9 février, à 9h30, salle Conchon, la SACD animera un atelier « Zoom sur mon premier contrat », pour aider les auteurs dans leurs démarches.
Du 3 au 11 février, Clermont-Ferrand.
www.clermont-filmfest.com

MARS



EN ACTE(S), FESTIVAL

Ce Festival cherche à valoriser le travail des auteurs en leur permettant d'être en prise directe avec le plateau et d'être joués immédiatement. 10 auteurs reçoivent ainsi commande d'un texte qui pourra être représenté en moins d'une heure et répondant à certaines contraintes : 5 acteurs max. pour jouer la pièce et faire écho à l'actualité. Un metteur en scène – différent pour chaque texte – a 10 jours pour monter la pièce au plateau, avec des acteurs choisis parmi des volontaires. Un scénographe et un costumier sont invités à travailler sur tous les projets. Les représentations ont pour but de faire entendre au mieux le texte, dans son efficacité, se rapprochant ainsi du théâtre de tréteaux.
Du 7 au 19 mars, Théâtres de l'Élysée et des Clochards Célestes, Lyon.
www.enactes.fr



VALENCE SCÉNARIO-FESTIVAL INTERNATIONAL DES SCÉNARISTES

Rendez-vous incontournable pour les scénaristes de courts et longs-métrages de cinéma, de téléfilms et de séries, le festival fête ses 20 ans cette année. Forum destiné à l'échange entre professionnels, il propose de nombreuses avant-premières, masterclasses et débats ainsi que des ateliers et des marathons d'écriture. Nouveauté 2017 : un deuxième chapiteau exclusivement réservé aux professionnels sera installé au cœur du village pour leur offrir un espace de rencontre calme et adapté, propice au travail et aux échanges.
Du 29 mars au 1^{er} avril, Valence.
www.scenarioaulongcourt.com



QUAIS DU POLAR

L'édition 2017 du festival Quais du Polar se déclinera en un thème principal, « L'Europe d'est en ouest », puis en plusieurs autres thématiques. L'adaptation promet d'être l'un des grands thèmes avec le prix « Polar en séries » qui récompense un polar francophone pour ses qualités d'adaptation à la série TV, et une programmation cinéma très riche dans les salles partenaires de l'Institut Lumière, des cinémas Pathé et Comœdia, qui mettra en valeur les films adaptés de romans noirs. La journée de rencontres professionnelles reconduite le 31 mars avec la présence de 200 éditeurs, agents, traducteurs, mais aussi producteurs, scénaristes et réalisateurs, et bien entendu auteurs.
Du 31 mars au 2 avril, Lyon.
www.quaisdupolar.com

AVRIL



FESTIVAL DU MOYEN-MÉTRAGE DE BRIVE

Créées en 2004 par Katell Quillévéré et Sébastien Bailly au sein de la Société des réalisateurs de films (SRF), ces Rencontres constituent un espace de rencontre entre le public et les professionnels autour du moyen métrage (30 à 60 min.). Diversifiée, la programmation souhaite refléter la vitalité de ce format en proposant plus de 100 projections, une compétition de films récents, des thématiques, des hommages, des programmations scolaires, des tables rondes, un ciné-concert. Le festival est aussi un moment de convivialité rassemblant grand public et professionnels : présentation des films par leurs réalisateurs, producteurs, comédiens ou techniciens ; rencontres public-équipes autour d'un apéritif, éducation à l'image, débats, découvertes d'œuvres rares...
Du 4 au 9 avril, Brive
www.festivalcinemabrive.fr

SPECTACLES

FÉVRIER - MARS - AVRIL



ON N'EST PAS DES CHIENS
-JEAN-RÉMI CHAIZE-

À travers une galerie de personnages hauts en couleur, Jean-Rémi Chaize fait partager aux spectateurs son univers singulier ; des hommes et des femmes qui se livrent, qui nous racontent leur(s)histoire(s), révélant avant tout leur part d'humanité. Un one-man-show qui a bénéficié du soutien du Fonds SACD Humour. **Jusqu'au 11 février, Complexe du Rire, Lyon. Du 3 mars au 24 avril, La Nouvelle Seine, Paris. Puis tournée en région.**



OLIVER TWIST, LE MUSICAL

Une troupe de 15 comédiens/ chanteurs/danseurs et un orchestre de 6 musiciens revisitent avec passion le chef-d'œuvre de Charles Dickens. Quand un monument de la littérature classique replonge dans les tréfonds du XIX^e siècle londonien, quand tantôt la noirceur, tantôt l'éclat des personnages de Dickens vibrent à l'unisson avec bois, cordes, cuivres, claviers et percussions... Écrit et mis en musique par Christophe Delarue et Shay Alon, mis en scène par Ladislav Chollat, ce spectacle a bénéficié du Fonds de Création Lyrique. **Jusqu'au 19 février, Salle Gaveau, Paris.**



JE SUIS UN HOMME RIDICULE

Sur un livret du comédien Volodia Serre, qui signe également la mise en scène, le compositeur Sébastien Gaxie met en musique *Je suis un homme ridicule*, d'après la nouvelle de Dostoïevski presque éponyme (*Le Rêve d'un homme ridicule*). Sous la direction musicale de Pierre Roullier, avec l'ensemble 2E2M, l'Ensemble vocal Musicatreize accompagne Lionel Peintre et Lionel Gonzales. Unissant le lyrisme du texte à celui de la musique et de la voix, cette version opératique, électronique ouvre sur des espaces infinis, où s'accomplissent les voyages interstellaires de Dostoïevski. Ce spectacle a bénéficié du Fonds de Création Lyrique. **Du 25 février au 4 mars, Athénée Théâtre Louis-Jouvet, Paris.**



NINA, DES TOMATES ET DES BOMBES

Dans un seule-en-scène poétique, explosif et musical (co-écrit par Marie-Claire Neveu et Nicolas Bazin), Nina, alias Marie-Claire Neveu, vient partager sa découverte du monde : une mascarade d'origine... incontrôlable ! Clown amer, ganté et déjanté, plein d'ironie, d'humour et de cruauté naïve, elle s'amuse du non-sens, se rit du grotesque et dénonce le scandale. Conçue comme une vulgarisation humoristique de thèmes graves, *Nina, des tomates et des bombes* invite au voyage et à la réflexion et évoque, par le rire, la fantaisie et la musique, les possibilités d'un autre monde. Ce spectacle a bénéficié du Fonds SACD Humour, dans la catégorie « Découverte ». **Jusqu'au 15 mars, Théâtre de l'Essaïon, Paris. Puis tournée en région.**



BEN H, LE MONDE DES GRANDS

Derrière ses faux airs de gendre idéal, BenH est un sale gosse assumé qui préfère rester jeune et fou par peur de finir vieux et aigri. Entre stand-up et personnages bien cinglés, le spectacle à l'humour aussi tendre que provocateur et au texte ciselé tente de comprendre les aberrations du monde d'aujourd'hui en s'adressant à l'enfant turbulent sommeillant en chacun des spectateurs. Il est mis en scène par Jarry et a reçu le soutien du Fonds SACD Humour. **Jusqu'au 26 mars, Théâtre du Marais, Paris. Puis tournée en région.**



TROMPE LA MORT

Pour cette création mondiale, Luca Francesconi (auteur de la musique et du livret) se saisit d'une figure tutélaire de La Comédie humaine : Vautrin, alias Jacques Collin, alias l'abbé Carlos Herrera, alias Saint-Estève, alias... Trompe-la-mort. Mis en scène par Guy Cassiers, ce tableau d'une société à trois niveaux perméables reprend à sa façon la question posée par Balzac : « Le monde n'est-il pas un théâtre ? Le Troisième-Dessous est la dernière cave pratiquée sous les planches de l'Opéra, pour en receler les machines, les machinistes, la rampe, les apparitions, les diables bleus que vomit l'enfer, etc. ». Cet opéra a bénéficié du Fonds de Création Lyrique. **Les 16, 18, 25 et 30 mars, Opéra Garnier, Paris.**

Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD, via son action culturelle, soutient la création au travers de fonds financés par la Copie privée.

FONDS MUSIQUE DE SCÈNE

En 2007, la SACD a initié un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue.

Ce dispositif tend à pallier la difficulté que rencontrent les structures productrices à passer commande à un compositeur pour la composition d'une musique originale accompagnant les spectacles de ces différentes disciplines. En effet, l'utilisation de musiques préexistantes se généralise, au détriment de la création. Les enveloppes réservées à l'écriture musicale sont de moins en moins importantes, ce qui oblige les compositeurs à travailler dans des conditions difficiles.

Le Fonds SACD Musique de Scène est une aide à l'écriture. L'aide accordée par projet sera d'un montant maximum de 5 000€, versés à la structure productrice sur présentation d'un contrat de commande et d'un justificatif de paiement au(x) compositeur(s).

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 15 février 2017**

FONDS SACD THÉÂTRE

Ce fonds d'aide à la production a été créé en 2005 par le Conseil d'Administration de la SACD pour soutenir des projets issus du théâtre privé et du théâtre public:

- 10 créations théâtrales contemporaines
- 3 reprises d'œuvres théâtrales contemporaines

Le Fonds SACD encourage la production d'œuvres audacieuses qui reflètent la diversité des écritures contemporaines, afin qu'elles soient jouées sur scène et qu'elles rencontrent ainsi un large public.

Dépôt des dossiers : **du 1^{er} mars au 10 avril 2017**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD :
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Magazine des auteurs N°177 • Hiver 2017

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale, rédaction :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2016-2017

Président :
Jacques Fansten

Première vice-présidente :
Denise Chalem

Vice-présidents :

Philippe Hersant (musique)
Laurent Lévy (télévision)
Alain Sachs (mise en scène)
Bertrand Tavernier (cinéma)
Marie-Pierre Thomas (télévision)

Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin (danse)
Frédéric Fort (arts de la rue)
Sophie Loubière (radio)
Stéphane Piera (création interactive)
Jean-Philippe Robin (animation)
Éric Rondeaux (animation)
Jérôme Thomas (cirque)

Administrateurs :

Jean Becker, Brigitte Bladou,
Brigitte Buc, Sylvie Coquart-Morel,
Luc Dionne, Caroline Huppert,
Corinne Klomp, Gérard Krawczyk,
Pascal Lainé, Christine Laurent,
Jean-Louis Lorenzi, Christine Miller,
Blandine Pélissier, Inès Rabadàn,
Alain Stern et Catherine Verhelst.

GUERLAIN

MON NOUVEAU
MASCARA

La petite Robe noire

DES CILS OVER LOOKÉS

LE MASCARA
CILS SUR-MESURE

4 STYLES EN 1
VOLUME, COURBE,
LONGUEUR ET DÉFINITION

NOIR INTENSE

DISPONIBLE SUR
GUERLAIN.COM



UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Android®



Iphone®



Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES